

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 85/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

La place – Sté SATELEC

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 25/04/2025 – de M. DE ROSSO Nicolas – Sté SATELEC – 141 boulevard Edouard Branly – agence de Hénin-Beaumont – 62110 HENNIN-BEAUMONT ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'installation de borne IRVE – La place.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au niveau de la place droit des travaux d'installation de borne IRVE à compter du 12 mai 2025 pour une durée d'intervention des travaux de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté SATELEC – 141 boulevard Edouard Branly – agence de Hénin-Beaumont – 62110 HENNIN-BEAUMONT, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. DE ROSSO Nicolas – Sté SATELEC – 141 boulevard Edouard Branly – agence de Hénin-Beaumont – 62110 HENNIN-BEAUMONT – e-mail : dict.henin-beaumont@satelec.fayat.com

Fait à HERZEELE, le 29 avril 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 29 avril 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

